



Règlement L'Agglomérée 2024

CYCLO

Article 1 : Présentation des épreuves

Article 1-1 : Présentation

Les épreuves respectent le cahier des charges de l'UFOLEP.

Ce sont des épreuves qui empruntent des routes ouvertes à la circulation imposant le respect du code de la route.

Les parcours comportant des difficultés, les participants devront être en bonne condition physique et pratiquer régulièrement le vélo.

Ces épreuves sont organisées par :

- Tulle Cyclisme Compétition
- Cercle Laïque Tulliste Vélo
- Club Rando Cyclo Chamboulive

Article 1-2 : La Cyclo Sportive de 80 ou 110km Tulle - Tulle

Cette course chronométrée de 80 ou 110km environ, en fonction de votre forme du moment est une boucle entre Tulle et Tulle.

La course est ouverte aux plus de 18 ans le jour de l'épreuve, licenciés ou non.

Un certificat médical de moins d'un an à la date du 7 avril 2024 comportant la mention « apte à la pratique du vélo en compétition » est obligatoire à l'inscription.

Une licence UFOLEP, FF Cyclisme ou FFtri en cours de validité, comportant la mention « compétition » peut remplacer ce certificat médical.

Les trois premiers temps scratch hommes et femmes seront récompensés.

Le départ sera donné à Tulle salle de l'Auzelou Bd Faro le dimanche 7 avril 2024 à 9h.

Article 1-3 : La Cyclo Tourisme de 80 ou 110km Tulle - Tulle

Ce parcours non chronométré de 80 ou 110km environ, en fonction de votre forme du moment est une boucle entre Tulle et Tulle.

Cette épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non.

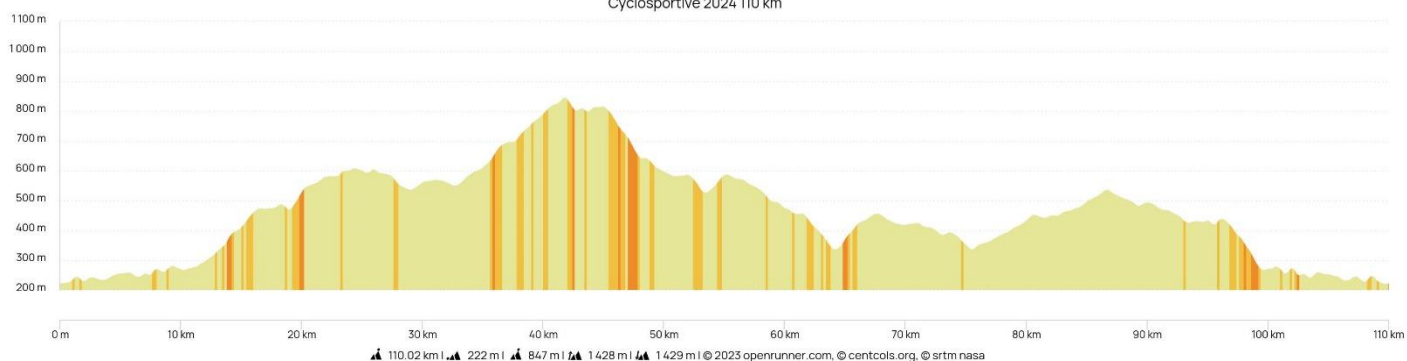
Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et présenter une autorisation parentale lors de l'inscription.

Le certificat médical n'est pas obligatoire, mais il est néanmoins conseillé d'avoir un suivi médical.

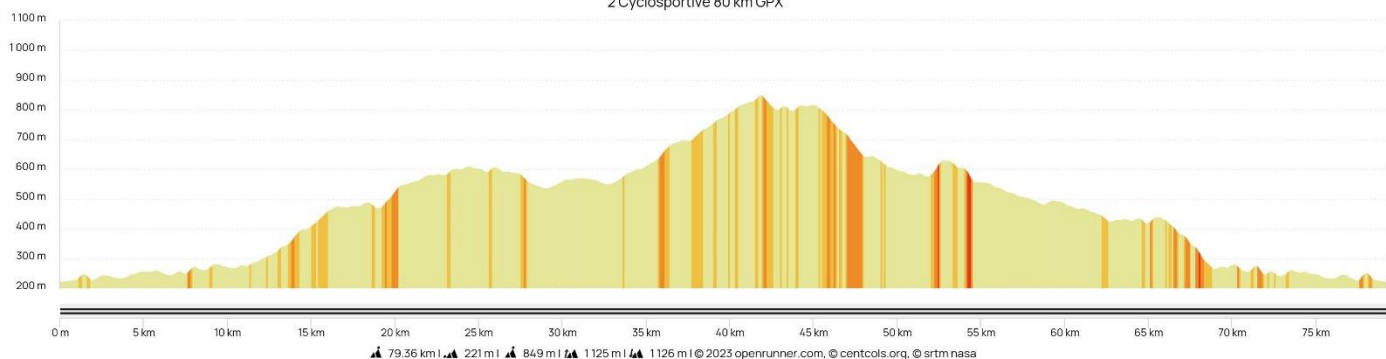
Les vélos classiques ainsi que ceux à la norme assistance électrique sont acceptés au départ.

Le départ sera donné à Tulle salle de l'Auzelou Bd Faro le dimanche 7 avril 2024 à 9h.

Cyclo sportive 2024 110 km



2.Cyclo sportive 80 km GPX



Article 1-4 : La Cyclo Tourisme de 52km Tulle - Tulle

Ce parcours non chronométré de 52km environ, est une boucle entre Tulle et Tulle.

Cette épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non.

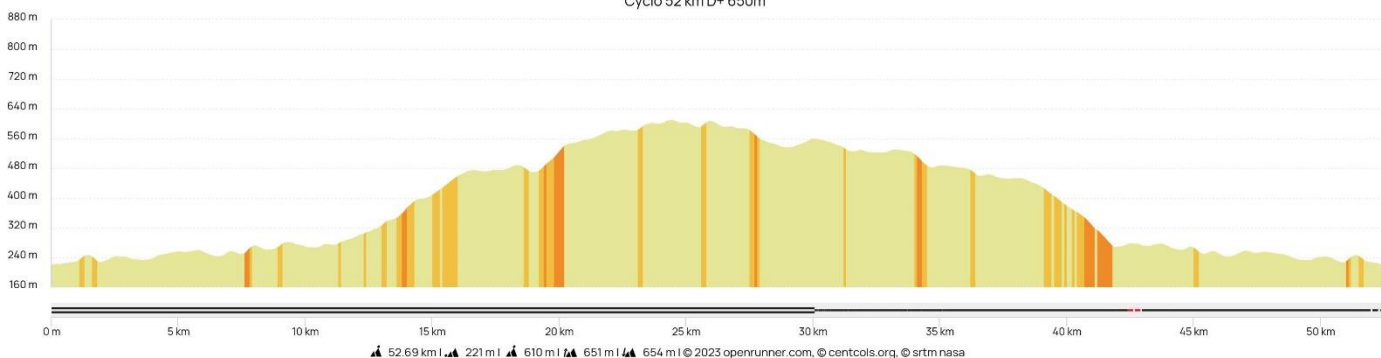
Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et présenter une autorisation parentale lors de l'inscription.

Le certificat médical n'est pas obligatoire, mais il est néanmoins conseillé d'avoir un suivi médical.

Les vélos classiques ainsi que ceux à la norme assistance électrique sont acceptés au départ.

Le départ sera donné à Tulle salle de l'Auzelou Bd Faro le dimanche 7 avril 2024 à 9h.

Cyclo 52 km D+ 650m



Article 2 : Inscriptions – Retrait des plaques de cadre - Tarifs

Article 2-1 : Inscriptions

Soucieux de notre environnement, les inscriptions se font via internet sur le site : lagglomeree.agglo-tulle.fr (un mail de confirmation de votre inscription sera envoyé) :

- Avant le 31 mars 2024 minuit, si vous souhaitez bénéficier d'un transport gratuit

- Avant le 05 avril 2024 à minuit (sans le bus) pour bénéficier du tarif normal
- Le samedi 6 avril de 14h à 17h à la salle de l'Auzelou, Bd Faro à Tulle
- Le dimanche 7 avril sur le site de départ dans l'heure qui précède le départ

Article 2-2 : Retrait des plaques de cadre

Les plaques de cadre pourront être retirées :

- Le samedi 6 avril de 14h à 17h à la salle de l'Auzelou, Bd Faro à Tulle
- Le dimanche 7 avril sur chaque site de départ dans l'heure qui précède le départ

Article 2-3 : Tarifs

- 12€ quelle que soit la distance si vous vous inscrivez avant le vendredi 5 avril 2024 minuit
- 15€ si vous vous inscrivez le samedi 6 ou le dimanche 7 avril
- 0€ jusqu'à 15 ans

Les frais d'inscription de la plate-forme d'inscription s'ajoutent à ces tarifs.

Article 3 : Ravitaillements – Repas

Article 3-1 : Ravitaillement

L'épreuve de 110km comporte 3 ravitaillements :

- Au km 51 à Madranges
- Au km 80 à Chamboulive
- A l'arrivée à Tulle

L'épreuve de 80km comporte 2 ravitaillements :

- Au km 51 à Madranges
- A l'arrivée à Tulle

L'épreuve de 52km comporte 2 ravitaillements :

- Au km 30 à St Augustin
- A l'arrivée à Tulle

Soucieux de préserver notre environnement, il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements, en revanche vous pourrez remplir vos bidons ou vos gobelets.

Tout abandon de matériel ou de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors-course.

Article 3-2 : Repas

Plusieurs food-trucks seront sur le site d'arrivée auprès desquels vous pourrez vous restaurer

Article 4 : Généralités

Article 4-1 : Repli / Annulation

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc....), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) aucun remboursement ne pourra être effectué de la part de l'organisateur.

Cependant nous vous donnons la possibilité, lors de votre inscription de prendre une assurance annulation.

Article 4-2 : Sécurité

- Les participants inscrits à la manifestation sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile prise par l'organisation. Toute personne non inscrite au départ ou abandonnant l'épreuve sans en avertir les organisateurs, ne pourra prétendre aux garanties de l'assurance. Sauf s'ils y ont renoncé, les personnes licenciées sont couvertes par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé, aux autres personnes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
- Le numéro sécurité : **05.55.21.73.61** ne doit être utilisé que lors d'un problème lié à la sécurité ou à un abandon.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire.
- Tout participant se doit de porter assistance à un participant en difficulté.
- Tout participant se doit d'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales. (Routes ouvertes à la circulation)
- Tout participant se doit de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- Des signaleurs seront placés sur le long du parcours à des endroits stratégiques.
- L'assistance médicale sera composée de plusieurs unités mobiles de premiers secours et de médecins.
- Le parcours sera ouvert et fermé par des membres de l'organisation.
- En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement et immédiatement prévenir les organisateurs au numéro de sécurité. L'organisation décline toute responsabilité si ce signalement n'a pas été effectué.

Article 4-3 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Article 4-4 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des informations des partenaires de l'association. Si vous ne le

souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et mail.